

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
Et du Développement Technologique

N°: 342/DGRSDT/2017

جامعة الجزائر
رئاسة الجامعة
** الوارد **
رقم: 08
بتاريخ: 08 ماي 2017

Alger, le 07 MAI 2017

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements
d'Enseignement Supérieur

Objet : Résultats d'évaluation des bilans des laboratoires

Madame, Monsieur,

Conformément aux textes en vigueur notamment, la Loi n° 15-21 du 30 décembre 2015 d'orientation sur la recherche et le développement technologique et le décret exécutif 99-244 régissant les laboratoires de recherche, je vous informe qu'au terme de l'opération d'évaluation des bilans d'activités des entités de recherche par le Comité Sectoriel Permanent du Ministère de l'Enseignement Supérieur lors de sa session qui s'est tenue les 22, 23 et 24 avril 2017, il en ressort deux catégories de laboratoires : des laboratoires évalués positivement et des laboratoires évalués négativement (Insuffisant).

Les laboratoires jugés « insuffisant » seront proposés à la dissolution. Ces derniers peuvent introduire un recours dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de signature de la présente lettre. Toutefois, le recours doit porter uniquement sur l'évaluation des éléments constituant le bilan déjà transmis, aucun rajout ou enrichissement des dits bilans n'est toléré.

Pour consulter les résultats d'évaluation de l'ensemble des laboratoires, veuillez consulter notre Site Web à l'adresse : www.dgrsdt.dz.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

